

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



## Déclaration à la presse

### **Concertation retraites : pour financer l'abrogation il faut réaliser l'égalité salariale !**

La séance de concertation du 6 mars a permis aux organisations d'exprimer leurs positions sur le fond au sujet des questions d'âge. Cette séance a été l'occasion de rappeler les exigences de la CGT, à commencer par l'abrogation de la réforme de 2023, la suppression de l'accélération des 43 annuités de la réforme Touraine et le rétablissement des régimes pionniers, dans la visée du rétablissement de la retraite à 60 ans.

En amont de la mobilisation du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la CGT a présenté avant la séance un chèque symbolique de l'ordre de 6 milliards d'euros. 6 milliards d'euros, c'est les cotisations retraites supplémentaires qui rentreraient dans les caisses de la CNAV si les femmes avaient enfin le même salaire que les hommes par l'égalité professionnelle. 6 milliards d'euros c'est aussi le montant nécessaire pour abroger la réforme à horizon 2027.

Cette séance a aussi permis de clarifier les positions du patronat focalisées sur un nouveau recul de l'âge. En effet, le MEDEF semble regretter que l'âge de départ à taux plein n'ait pas été décalé de 67 à 69 ans (âge d'annulation de la décote permettant un taux plein automatique). La CGT rappelle la ligne rouge que constitue les bornes d'âge, rappelant notamment que beaucoup de celles et ceux qui vont jusqu'à 67 ans ont souvent subi des carrières hachées, en particulier les femmes, avec des interruptions de carrière et partant finalement avec des petites retraites.

Par ailleurs, la question du taux de remplacement (à quel âge les gens peuvent partir à la retraite et avec combien) doit amener à un questionnement sur le niveau de vie des retraité-es. La CGT s'est opposée à la volonté de la CPME de vouloir aligner le taux de CSG des retraité-es sur celui des actif-ves.


Enfin, la CGT a rappelé ses exigences concernant la prise en compte de la pénibilité dans le calcul des retraites et de l'âge de départ. La CGT se bat pour que chacun.e puisse accéder à une retraite avant la mort, et donc en bonne santé. Le report de 2 ans accentue la pénibilité, notamment après les 60 ans.

Ce n'est pas une économie de guerre justifiant des régressions sociales dont la France a besoin, mais d'une économie de paix et de justice sociale.

### **Pour la CGT, l'heure est la construction du rapport de force. La CGT appelle à la mobilisation pour gagner l'abrogation de la réforme :**

- **Le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes** organisations syndicales et féministes seront mobilisées pour exiger notamment l'égalité salariale, la fin des violences sexistes et sexuelles et l'abrogation des 64 ans.

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



- **Le 20 mars, les syndicats de retraité·es** seront en action pour défendre le droit à la santé des retraité·es et dénoncer les attaques contre les retraité·es portées par le patronat et le gouvernement

Montreuil, le 6 mars 2025